

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

OBJET : Délibération pour valider le devis de curage de la lagune des Costes

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 3 septembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à CATELAN Thierry), BARBAN Daniel (pouvoir donné à GRAS Julien)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire présente le devis des travaux de curage de la lagune de la station d'épuration des Costes. Le devis de l'entreprise Recytec s'élève à 29 995€ HT pour réaliser les travaux suivants :

1. Réalisation d'une étude bathymétrique sur les lagunes de la station s'épuration communale
2. Curage et nettoyage des berges des lagunes de la station d'épuration des Costes puis traitement des boues à Orcières

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de Recytec d'un montant de 29 995€ HT
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr